



# RAPPORT ANNUEL 2019-2020

ÉCOLE DU CARROUSEL

---



**Centre  
de services scolaire  
des Patriotes**

**Québec** 

---

# Évaluation du projet éducatif

*La LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école, des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.*

## Présentation de l'établissement

Afin de vous présenter l'école du Carrousel, nous vous référons à la présentation détaillée de l'établissement à la section 4 du projet éducatif de l'école qui se retrouve sur le site *web* de l'école : [projet éducatif](#).

## L'évaluation de l'atteinte de chacun des objectifs

*En conformité avec l'article 74 de la loi sur l'Instruction Publique, le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui est prévue. Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaires.*

Afin de procéder à l'évaluation du projet éducatif, il est impératif de regarder de plus près l'atteinte de chacun des objectifs. Pour y arriver, nous avons d'abord fait une analyse exhaustive du plan d'action, document comprenant l'ensemble des actions retenues par l'équipe-école pour atteindre nos objectifs du projet éducatif. En comité pédagogique et par la suite avec l'ensemble de l'équipe-enseignante, nous avons approfondi notre analyse réflexive en comparant la variation des indicateurs de chacun des objectifs en lien avec les moyens mis en place. Nous avons porté notre regard sur les actions mises en place quant à leurs impacts réels en procédant à une démarche de questionnement assurant une rigueur dans notre analyse. Nous avons ensuite revu l'ensemble des moyens en place pour valider les actions probantes à poursuivre ou à modifier afin d'atteindre nos objectifs d'ici 2022.

Une fois cette étape complétée, nous avons présenté au conseil d'établissement l'ensemble de notre analyse afin que les membres puissent faire l'évaluation proprement dite de chacun des objectifs du projet éducatif. Les membres du CÉ devaient donc valider l'atteinte de chacun des objectifs en comparant la variation de l'indicateur de chaque objectif depuis sa situation initiale tout en gardant en tête la cible. En analysant les données actualisées et les informations retenues par la démarche d'analyse du plan d'action, les membres pouvaient ainsi se prononcer. Vous retrouvez l'évaluation complète par le conseil d'établissement à l'annexe 1.

---

# Évaluation du Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

## Résultats

Afin de procéder à l'analyse du *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, un comité-école en a fait l'analyse en septembre dernier afin de procéder à l'ajustement des moyens mis en place. Il est à noter qu'une refonte plus exhaustive avait déjà eu lieu au début de l'année 2019-2020 afin de mettre en place de nouvelles actions. Le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* a par la suite été présenté à l'ensemble du personnel de l'école pour s'assurer de son adhésion face aux moyens mis en place. Lors de la refonte en 2019-2020, il avait été décidé d'ajouter des moyens permettant d'éduquer les parents et les élèves sur l'intimidation. Il demeure essentiel pour l'équipe de prévenir, éduquer, encadrer et montrer les bons comportements. Par le fait même, il devenait impératif d'éduquer les parents, les élèves et le personnel sur la différence entre une taquinerie, un conflit et de l'intimidation. Essentiellement, il faut savoir distinguer ce que l'élève vit comme situation pour mieux intervenir et l'accompagner. Le tout a été fait par un dépliant fourni aux parents et une visite dans les classes dans le cadre d'une semaine de sensibilisation à la violence et à l'intimidation avec l'équipe-école. À cette occasion, les élèves ont pu comprendre mieux les caractéristiques et manifestations liées à l'intimidation. Après analyse, nous considérons que c'est un ajout appréciable et nécessaire qui sera maintenu pour l'année en cours. D'autres belles initiatives ont également vu le jour durant l'année 2019-2020 telles que la création d'un groupe de *Jeunes Leaders* composés d'élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années qui assurent une visibilité sur la cour en plus des surveillants. Les élèves devaient, entre autres choses, aider à gérer les petits conflits et demander l'aide au besoin des surveillants en poste. Ce moyen n'est toutefois pas ajouté au *Plan de lutte* officiel pour l'année 2020-2021 puisque les restrictions sanitaires liées au COVID nous empêchent de reconduire cette belle initiative. Nous espérons, toutefois, poursuivre l'année prochaine avec cette démarche qui a porté fruits et suscité l'engouement du personnel, des élèves et des parents.

Il faut rappeler que le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* est constitué de neuf éléments distincts dont l'objectif premier est de diminuer la fréquence des actes de violence et d'intimidation auprès des élèves et par conséquent, augmenter le sentiment de sécurité des élèves :

1. Analyse de la situation
2. Mesures de prévention
3. Collaboration des parents
4. Modalités pour signaler
5. Actions à prendre
6. Confidentialité
7. Mesures de soutien et d'encadrement
8. Sanctions disciplinaires
9. Suivi

Comme prévu à l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les résultats du *plan de lutte contre l'intimidation et la violence* ont été évalués. Nous ne dénotons aucun cas d'intimidation proprement dit. Les demandes ont toutes été évaluées dans un court délai et des interventions rapides, pour recadrer certaines situations, ont

---

permis d'éviter des situations d'intimidation. La prévention, des interventions rapides et des mesures de soutien et d'encadrement demeurent des éléments clés de nos actions quotidiennes pour contrer l'intimidation. Il n'y a eu aucun incident de violence notable en 2019-2020, bien qu'il y ait eu quelques malentendus entre des garçons. Enfin, dans tous les cas, tout événement susceptible d'être de la violence ou de l'intimidation a été reçu et traité avec diligence et dans tous les cas, un suivi a été effectué auprès des parents. Notons que le *plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* est également disponible sur notre site web de l'école avec le billet de signalement, le tout sur la première page de notre site afin d'en faciliter l'accès.

## Lien avec le projet éducatif

En lien avec le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation*, il est à noter que notre projet éducatif aborde le climat sain, sécuritaire et stimulant, en ayant comme objectif d'augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe. Les données relatives à la perception du sentiment de sécurité en dehors du contexte classe et plus particulièrement dans la salle des repas ont été récoltées à l'aide d'un sondage réalisé initialement en 2017-2018. Nous avons alors une perception des élèves (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) de 8,64/10 à l'égard de la sécurité dans la salle des repas. Nous avons donc établi une cible de 9/10 à atteindre en 2022 dans notre projet éducatif. Or, nous avons posé la même question aux élèves en janvier 2020 et nous avons obtenu un résultat de 9,33/10, ce qui est une belle amélioration. Il va sans dire que nous avons mis des moyens en place afin de travailler en collaboration avec les élèves pour améliorer la situation. La mise sur pied d'un comité actif, la participation du personnel concerné (attitré aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année) ainsi que la consultation des élèves nous ont permis de mettre en place des interventions directes et ciblées auprès des jeunes et la création d'une matrice des comportements attendus que nous réinvestissons dans notre code de vie pour l'ensemble de l'école. Nous poursuivons nos initiatives en ce sens pour l'année 2020-2021.

Notons que le plan de lutte est révisé annuellement et adopté par le conseil d'établissement qui prend en considération l'analyse de l'équipe-école au regard des neuf éléments constituant le *Plan de lutte*, l'évaluation des résultats de l'école relativement au *Plan de lutte* et les recommandations faites par la direction de l'école lors de la présentation aux membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement peut donc annuellement modifier le *Plan de lutte* afin de favoriser l'atteinte de meilleurs résultats. Le *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation* adopté par le CÉ pour 2020-2021 demeure accessible sur le site web de l'école à l'aide du lien suivant : [Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation](#).



Katy Parent  
Directrice



Julie Rinfret  
Présidente du CÉ

**ANNEXE 1**  
**Évaluation du projet éducatif**

## RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE : ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

<b>NOTRE MISSION :</b>	Rassembler nos forces afin d'accueillir les élèves au sein d'un milieu propice à l'apprentissage et les accompagner dans leur cheminement vers la réussite.
<b>NOTRE VISION :</b>	À l'école du Carrousel, nous nous engageons vers la réussite de chacun dans le respect et l'entraide pour faire de chaque différence une richesse.
<b>NOS VALEURS :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>Respect</b> J'accepte le rythme et la réalité de chacun. Je fais preuve d'ouverture sur les différences de chacun.</li><li>✓ <b>Engagement</b> Je m'occupe de tous les élèves pour leur réussite comme s'ils étaient les miens. Je suis présent dans le cheminement scolaire de l'élève et ce, en utilisant toutes les ressources.</li><li>✓ <b>Entraide</b> Je suis à l'écoute des besoins des autres en étant ouvert au partage. Je partage mes stratégies qui fonctionnent bien.</li></ul>

Orientation	Objectif	Indicateur	Situation initiale	Situation actuelle <sup>1</sup>	Évaluation	Tendance	Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation
<b>Orientation 1</b> Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel	<b>Objectif 1.1</b> D'ici juin 2022, réduire de 5 % la proportion de garçons qui sont en échec ou dont la réussite est à risque en écriture.	L'écart entre les garçons et les filles en échec ou à risque en écriture en 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> année	Écart gars/filles en échec ou à risque 1 <sup>re</sup> année, juin 2017 18,3 % 1 <sup>re</sup> année, juin 2018 15,3 %  3 <sup>e</sup> année, juin 2017 2,4 % 3 <sup>e</sup> année, juin 2018 14,4 %	<b>Écart entre les garçons et les filles</b> 1 <sup>re</sup> année, juin 2019 2,7 % 1 <sup>re</sup> année, juin 2020 32,3 % 3 <sup>e</sup> année, juin 2019 20,6 % 3 <sup>e</sup> année, juin 2020 0,7 %  <b>Proportion des garçons en échec ou dont la réussite est à risque</b> 1 <sup>re</sup> année juin 2017 36,8 % 1 <sup>re</sup> année juin 2018 29,6 % 1 <sup>re</sup> année juin 2019 14,3 % 1 <sup>re</sup> année juin 2020 37 % 3 <sup>e</sup> année juin 2017 23,5 % 3 <sup>e</sup> année juin 2018 37,5 % 3 <sup>e</sup> année juin 2019 28 % 3 <sup>e</sup> année juin 2020 21,7 %	●	→ : Aucune amélioration significative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement et formation sur l'enseignement explicite des stratégies d'écriture (ajout)</li> <li>Rétroaction approfondie et variée au lieu des entretiens individuels (modification)</li> <li>CAP écriture transformé en CAP par niveau (les rencontres ne sont pas dédiées uniquement à l'écriture) (modification)</li> <li>Poursuite des autres moyens en place</li> </ul>
	<b>Objectif 1.2</b> D'ici juin 2022, diminuer de 5 % le nombre d'élèves à risque ou en échec en lecture au 1 <sup>er</sup> cycle.	Le nombre d'élèves du 1 <sup>er</sup> cycle en échec ou à risque ou en échec.	Élèves dans la zone à risque ou en échec : 1 <sup>re</sup> année : 22,2% (G) 19% (F) 2 <sup>e</sup> année : <del>19%</del> 18,2(G) <del>13,8</del> 14,3% (F)	<b>18-19</b> 1 <sup>re</sup> année : 19% (G) 15,4% (F) 2 <sup>e</sup> année : 35,5(G) 31,8% (F) <b>19-20</b> 1 <sup>re</sup> année : 29,6% (G) 9,5% (F) 2 <sup>e</sup> année : 42,9%(G) 14,3 % (F)	●	→ : Aucune amélioration significative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enseignement explicite des stratégies de lecture (ajout)</li> <li>Consacrer des périodes à la lecture dédiée en variant les modes et les choix de lecture (temps pour lire en classe, favoriser la motivation à lire) (ajout)</li> <li>CAP lecture transformé en CAP par niveau (les rencontres ne sont pas dédiées uniquement à l'écriture) (modification)</li> <li>Poursuite des autres moyens en place</li> </ul>

<p><b>Orientation 2</b> Évaluer de façon continue par la mise en place des meilleures pratiques</p>	<p><b>Objectif 2.1</b> D'ici juin 2022, harmoniser les attentes pédagogiques de fin de cycle en français et mathématiques afin d'assurer une continuité des apprentissages entre les cycles en fonction de la progression des apprentissages</p>	<p>Présence ponctuelle de temps planifié permettant d'évaluer l'harmonisation de pratiques.</p>	<p>Une rencontre d'harmonisation des attentes pédagogiques est faite en juin.</p>	<p><b>19-20</b> 2 rencontres effectuées (1 rencontre annulée en juin)</p>		<p>↑ : Amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres cycle et attentes par niveau/cycle : remise d'un bilan des savoirs essentiels en début d'année (précision)</li> <li>• Il a été décidé de poursuivre notre arrimage en écriture avant de passer en lecture et mathématique (modification)</li> <li>• Utilisation d'outils communs d'évaluation en français et mathématique (ajout)</li> </ul>
	<p><b>Objectif 2.2</b> D'ici 2022, réduire l'écart garçon/fille au niveau de la conscience phonologique pour les élèves du préscolaire.</p>	<p>Le nombre d'élèves identifiés à partir de l'année de référence 2018-2019.</p>	<p>Mai 2019 Taux de réussite : Dénomination des lettres 78 % (écart de 7 % en faveur des filles).  Décodage sons &amp; lettres 76 % (écart de 7 % en faveur des filles).  Identification du phonème initial 90% (écart de 3 % en faveur des filles).  Fusion syllabique 96 % (0 % d'écart).</p>	<p>Pas de données pour juin 2020</p>	 1		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement du terme «dépister» par «évaluer» pour le test de dépistage réalisé (modification)</li> <li>• Évaluation en juin uniquement car l'évaluation du mois d'octobre n'était pas concluante (modification)</li> <li>• Dépistage tout au long de l'année par les enseignantes (ajout)</li> <li>• Soutien en orthopédagogie pour les élèves dépistés à risque (ajout)</li> <li>• Poursuite des autres moyens en place</li> </ul>
<p><b>Orientation 3</b> Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire</p>	<p><b>Objectif 3.1</b> D'ici juin 2022, augmenter le sentiment de sécurité des élèves en dehors du contexte classe.</p>	<p>Résultats au sondage administré deux fois par année (janvier et juin)</p>	<p>Perception des élèves face à la sécurité dans la salle des repas est de 8,64/10.</p>	<p><b>Sondage 19-20 :</b> Janvier 2020 9,33/10</p>		<p>↑ : Amélioration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une matrice des comportements attendus et enseignement explicite des comportements (ajout)</li> <li>• Poursuite des autres moyens en place</li> </ul>
	<p><b>Objectif 3.2</b></p>						

Légende :  Action requise  À surveiller  En voie de réalisation

Tendance : ↑ : Amélioration

→ : Aucune amélioration significative

↓ : Régression

<sup>1</sup> Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

Le code d'évaluation  « À surveiller » est utilisé.